

# Nouvelles Brèves Mairie

Numéro 64



## AMENAGEMENT DU PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA LANDE CHEMIN FORESTIER

La voirie prolongeant la rue de la Lande, et desservant les constructions sur les parcelles NEGO IMMO, a été aménagée dans un premier temps pour permettre une circulation correcte des riverains. Les travaux sont terminés.

## STATIONNEMENT AUTOUR DE LA MAIRIE ET RUE DES ÉCOLES

Afin de permettre aux visiteurs des Services techniques, ainsi qu'au personnel et aux élus, un accès normal à la Mairie, le stationnement sur l'espace libre derrière la Mairie – côté rue des Écoles et le long des bâtiments – va être réglementé. Cette zone, qui n'est pas un parking public mais un espace du domaine privé, restera accessible dans sa partie sud pour le stationnement des riverains. Il est rappelé que, vu l'étroitesse de la voie, le stationnement est interdit sur la totalité de la rue des Écoles.

## ENTRETIEN DES HAIES ET VÉGÉTAUX EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC

Il est rappelé aux propriétaires de terrains, riverains des voiries et espaces publics, qu'il leur appartient de veiller à ce que les végétaux plantés dans leur propriété ne débordent pas trop sur l'emprise publique. En cas de débordement, il leur appartient de réaliser, ou faire réaliser, la taille nécessaire.

## ENTRETIEN DES TERRAINS PRIVATIFS

Les propriétaires de terrains privés en agglomération ont obligation d'en assurer l'entretien pour ne pas créer de nuisances au voisinage (prolifération de végétaux, d'animaux ou de reptiles, par exemple.)

Arrêtés municipaux :

- N° 43/2003 du 2 décembre 2003
- N° 30/2012 du 23 avril 2012

Ces arrêtés sont consultables à l'accueil de la Mairie.

## BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté préfectoral n° 99.3653 du 26 novembre 1999

Travaux :

- jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Animaux :

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les dispositions pour préserver la tranquillité des voisins.

## CIRCULATION CHEMIN DE COURGERAIS

En raison des travaux sur le passage à niveau de la ligne Le Blanc-Argent (qui sera fermé), la circulation chemin de Courgerais sera interdite, sauf aux riverains, **du 22 au 26 juillet 2013.**

## FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux, Mairie, déchetterie, agence postale communale, seront fermés **les 16 et 17 août 2013.**

## FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Comme il a été décidé en Conseil municipal, le feu d'artifice du 14 juillet sera désormais tiré depuis la « plage », et non plus à l'étang communal.

## FESTIVITÉS JUILLET

- *Dimanche 7 juillet : finale du tournoi de tennis – Tennis Val de Sauldre*
- *Dimanche 7 juillet : méchoui cochon de lait – Association de chasse, à l'étang communal*
- *Dimanche 14 juillet : jeux après-midi - feu d'artifice à la plage, suivi du bal*
- *Dimanche 21 juillet : méchoui FNACA – Foyer Jonathan DEPLAGNE*